



Bulletin d'information

Été 2010

EDITO DU PRESIDENT (MARTINHO RODRIGUES).....	1
L'EUROPE ET NOTRE AVENIR ! (BART RAYMAEKERS).....	2
COMBINAISON SYNDICALE	2
ARRETE DU DE CANYONISME (THIERRY GUERIN).....	3
CENTRE DE FORMATION DU SNPSC (NORBERT AUMASSON - PRESIDENT).....	3
CALENDRIER DES STAGES 2010	4
COMPTE RENDU DE L'EPREUVE D'APTITUDE POUR LA LPS CANYON (NICOLAS BERLAND).....	4
ET MERDE ! (THIERRY GUERIN)	4
ASSURANCE – DECLARATIONS D'ACCIDENTS.....	5
ANNUAIRE SNPSC – BUREAU ELARGI	5

EDITO DU PRESIDENT (MARTINHO RODRIGUES)

Cette année le SNPSC connaît un record d'adhésions extraordinaire. Nous avons dépassé la barre des 150 membres. L'enquête métier réalisée par le Pôle Ressources National des Sports Nature qui doit être publiée dans le courant de l'été révèle de façon assez fiable que sur les 400 BEES spéléo attribués à ce jour, seuls 190 professionnels seraient en activité. Parmi ceux là, 150 adhèrent au SNPSC.

Les mauvaises langues diront que leur seule motivation est le contrat d'assurance groupe que nous avons négocié et qui est exclusivement réservé à nos adhérents. Mais, ces deux dernières années le nombre d'adhérents ne prenant pas l'option assurance n'a pas cessé de croître. Ce qui tend à démontrer que l'assurance ne serait pas le seul attrait syndical. C'est très encourageant et motivant pour vos représentants syndicaux qui investissent beaucoup de temps et d'énergie pour vous défendre et construire notre profession.

Nous sommes à une époque charnière. La réforme des certifications entreprise par le gouvernement peut nous permettre d'actualiser toutes les données sur notre métier, contribuer à améliorer notre cursus de formation, valoriser notre parcours et confirmer nos compétences. Depuis la délivrance du premier BEES 1 option spéléologie en 1996, notre profession a beaucoup évolué et est devenue un véritable métier. L'enquête métier (que nous vous communiquerons intégralement dès qu'elle sera publiée) en atteste et vient en quelque sorte « labelliser » notre activité professionnelle.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. La spéléologie est une activité passionnante qui offre beaucoup de possibilités de développement. Le SNPSC va soutenir son effort de représentation, de construction et de validation de nos acquis pour pérenniser notre activité. Votre dynamisme et votre savoir faire feront le reste.

Chemin faisant, nous nous heurtons régulièrement à des difficultés qui nous empêchent d'avancer au rythme voulu. Nous sommes un petit syndicat. Un syndicat hautement représentatif, mais petit. Notre profession est très jeune et nous n'avons ni de grands moyens financiers, ni un poids politique suffisant pour imposer notre volonté tel que savent le faire d'autres syndicats. C'est pour cela que pour mener à bien nos projets, nous n'avons pas d'autre alternative que le dialogue et la négociation avec nos partenaires et les institutions.

Parfois, l'attitude ultra conservatrice et protectrice des autres syndicats nous consterne et le doute s'installe. En ce moment, nous nous posons beaucoup de questions sur la qualité et l'intérêt de notre partenariat avec les autres syndicats des métiers à cordes : SNGM et SNAPEC. Certes, nous avons des intérêts et des actions communes visant principalement à garantir le libre accès aux sites de pratique. Nous avons certainement intérêt à défendre et développer nos activités de façon concertée. Sur le terrain, nos professionnels savent travailler ensemble. Malgré cela, ces syndicats font vraiment tout leur possible pour nous maintenir à l'écart des lieux de décision qui traitent de l'organisation et de l'avenir des activités de montagne. Ils sont puissants. Grâce à leur alliance avec le Syndicat National des Moniteurs de Ski, ils bénéficient d'un grand pouvoir politique dont ils usent abondamment. Ils décident seuls de leur avenir, mais il semble qu'ils aimeraient décider aussi du nôtre. Ce n'est pas acceptable.

Quelques questions se posent. Faisons-nous réellement partie des activités de montagne ? Faut-il persévérer et exiger cette reconnaissance ou devons-nous nous singulariser et suivre notre propre voie ? Devons-nous continuer à consacrer autant de temps et d'énergie aux négociations avec ces deux partenaires ? Devons-nous continuer à faire cause commune ou devons-nous dénoncer les dysfonctionnements et les incohérences que nous avons constatés dans leur propre organisation ? Nous nous poserons concrètement ces questions et en débattrons lors de notre prochaine assemblée générale.

En attendant, je suis convaincu de l'intérêt certain de l'activité inter-syndicale et des actions que nous menons communément avec le SNGM et le SNAPEC. A mon avis, ce dialogue inter-syndical doit être pérennisé. Nos « territoires » se croisent ou se superposent et nos intérêts sont souvent liés. Nous devons nous épauler et nous soutenir mutuellement plutôt que nous affronter. L'avenir est dans la construction « durable » de nos métiers et non pas dans la confrontation ou la concurrence.

Dans l'immédiat, c'est dans cette voie que nous allons aller, mais pas à n'importe quel prix.

Le chantier du DE JEPS spéléo n'est pas au point mort, mais il n'avance pas très rapidement. En étroite partenariat avec la Fédération Française de Spéléologie, nous construisons soigneusement ce nouveau diplôme en lui donnant des bases objectives et solides. Cela demande du temps et de la patience. Par contre, le texte du DE JEPS mention canyon est paru au journal officiel. Dans les articles de ce bulletin d'info, vous trouverez les instructions syndicales à ce sujet, quelques explications et le lien Internet permettant de trouver le texte intégral de ce nouveau diplôme.

Ce bulletin d'info vous parvient tardivement alors que la saison estivale est déjà commencée. Ce qui n'empêche pas l'équipe syndicale, malgré le contexte économique dit de « crise », de vous souhaiter un excellent été.



L'EUROPE ET NOTRE AVENIR ! (BART RAYMAEKERS)

Depuis vingt ans notre syndicat se bat pour la reconnaissance de notre métier au niveau national. Pour cela, il a engagé un dialogue avec le ministère de la jeunesse et des sports, la fédération délégataire de la spéléologie et les autres syndicats à cordes.

Aujourd'hui un autre défi se présente à nous, « l'harmonisation européenne des certifications » !

A vrai dire, nous avons plutôt l'impression que cette harmonisation européenne est quelque chose que nous allons subir et non pas aider à construire. Par exemple, nous avons déjà été contraints en urgence (nous n'avons pas eu d'autre choix) de mettre en place et d'organiser des tests d'aptitude en spéléologie et canyoning pour nos collègues des états membres de la CE. Ces tests ne nous permettent d'évaluer les candidats que sur leurs compétences techniques et la sécurité. C'est bien peu si on compare les exigences correspondant à ce test LPS à celles du DE JEPS canyoning qui vient de voir le jour. Nous sommes bien loin de l'harmonisation annoncée et souhaitée.

Pour participer activement à cette « harmonisation » nous devons établir un dialogue avec les interlocuteurs concernés. Mais qui sont-ils ? Et comment se retrouver dans cette vaste sphère politique agissant hors de nos frontières habituelles ?

Pour y voir un peu plus clair, voici un petit aperçu des instances européennes qui participent à ce chantier :

CEC

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) est un cadre de référence commun qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens.

Il a deux objectifs principaux : promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La recommandation est entrée en vigueur en avril 2008. Elle stipule aux pays membres d'établir une correspondance entre leurs systèmes de certification nationaux et le CEC dès 2010 et fixe l'échéance à 2012 pour que l'ensemble de leurs certificats fasse mention du niveau correspondant du CEC.

EOSE : l'**Observatoire Européen de l'Emploi Sportif** www.eose.org

L'observatoire européen de l'emploi sportif a été créé en 2002. Il répond à la nécessité, de plus en plus grande, pour les organismes de formation dans chaque pays européen, de comprendre les attentes des marchés du travail en relation avec le sport et les changements affectant ces marchés. L'EOSE s'intéresse à la fois aux activités sportives et aux activités en relation avec le sport qu'elles soient mises en oeuvre par des organisations relevant du secteur public ou bien du secteur privé, marchand et non marchand. Le but de l'EOSE est de promouvoir un dialogue au niveau européen et national entre l'emploi et la formation.

EASE: Association Européenne des Employeurs des Sports www.easesport.org

L'association européenne des employeurs des sports a été créée en 2003 afin de « s'occuper des affaires sociales liées au sport au niveau européen ».

EC-OE: **Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air**

Les employeurs de Belgique (BFNO), de Hollande (Vebon), de France (SNELM), du Portugal (APECATE) et d'Irlande (ILAM) se sont rencontrés au travers du projet européen **Leonardo da Vinci** intitulé **Référentiel de Qualification Européen pour les Animateurs de Plein Air** (EQFOA). Tout en collaborant à l'élaboration de l'EQFOA, ces entités ont décidé d'unir leurs forces et de créer la EC-OE pour les représenter plus efficacement et défendre leurs intérêts.

En 2009 et 2010 la EC-OE a accueilli deux nouveaux membres : l'Espagne et la Suisse. Et l'Estonie est devenue membre associé.

Le chantier EQFOA est vaste et les décisions futures qui seront prises sont importantes pour notre avenir à tous, car le code du travail pourrait un jour prévaloir sur celui du sport... Notre activité toute entière basculerait alors vers le secteur marchand.

"Aptitude" : Capacité à appliquer un savoir et à utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).

COMBINAISON SYNDICALE

Les combinaisons syndicales spéléo existent toujours.

Idées Plein Air, notre partenaire, continue à les fabriquer !

IDEES PLEIN AIR

rte Licq 64470 TARDETS SORHOLUS

Téléphone: 06 18 62 84 87

Vous pouvez donc les commander directement auprès d'Idées Plein Air. Le coût est de 100€ par combi frais de port compris à régler directement à notre partenaire. Il existe trois modèles : non étanche, semi étanche et complet étanche.

Pour les commander il vous faudra payer d'avance et justifier (carte syndicale) votre appartenance au SNPS. Pour la saison d'été ça sera compliqué pour les livraisons, mais à partir de septembre notre partenaire s'engage à livrer en trois semaines.



ARRETE DU DE CANYONISME (THIERRY GUERIN)

Le décret officiel de création du DE Canyonisme est paru le 26 mai 2010. Le texte est disponible dans son intégralité sur le site de Légifrance à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022318197&dateTexte=&categorieLien=id>

En ce qui concerne les équivalences des BEES actuels (c'est-à-dire nous) de niveau 4 (officiellement niveau Bac) pour passer DE canyon de niveau 3 (officiellement niveau Bac + 2), il faut se référer à l'article 11 dont voici la copie :

Article 11

Dans les cinq ans suivant la date de publication du présent arrêté, les titulaires de l'un des diplômes d'Etat suivants :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « escalade » délivré après le 1er janvier 1997,
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « spéléologie » délivré après le 1er janvier 1997,
- Diplôme d'aspirant guide du brevet d'Etat d'alpinisme assorti de l'attestation de stage « canyon » délivrée jusqu'au 1er juillet 2013,
- Diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme délivré entre le 1er janvier 1997 et le 1er juillet 2013,
- Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne option « moyenne montagne tropicale » du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du certificat de qualification complémentaire « encadrement du canyon en milieu tropical »,
- Attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement du canyon,

obtiennent sur demande, auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « canyonisme », s'ils justifient d'une expérience de trois cents heures d'encadrement sportif et de cent cinquante heures d'actions de formation au cours des trois dernières années. Ces expériences sont attestées par le directeur technique national du canoë-kayak, le directeur technique national de la montagne et de l'escalade, le directeur technique national de la spéléologie, le président du Syndicat national des guides professionnels du canoë-kayak, le président du Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon, le président du Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon, le président du Syndicat national des accompagnateurs en montagne ou le président du Syndicat national des guides de haute montagne.

Pour résumer, toutes les personnes déjà diplômées en canyon peuvent obtenir l'équivalence du DE sur dossier moyennant une attestation d'expérience délivrée soit par le DTN soit par le Syndicat.

Le SNPSC vous conseille vivement de faire votre demande avant le 26 mai 2015 pour l'obtention du parchemin qui pourra un jour peut être vous servir. C'est facile et gratuit.

Pour les inquiets, sachez que votre diplôme actuel est valable à vie et que vous pourrez toujours travailler avec jusqu'à votre retraite.

CENTRE DE FORMATION DU SNPSC (NORBERT AUMASSON - PRESIDENT)

Stage câble du CF SNPSC

Les 3 jours du stage intitulé « **les techniques liées au câble et à leur utilisation** » organisé par le Centre de Formation du SNPSC à Villeneuve Loubet (Alpes Maritimes) se sont bien déroulés. Tous les objectifs ont été atteints. Nous remercions particulièrement Jean Louis Guilleman, formateur et organisateur, pour l'accueil sur son Parc Acrobatique Forestier (PAF ou PAH), mettant à notre disposition tous matériel et équipements nécessaires au bon déroulement du stage. Nous remercions aussi Alexis Cacciardi, intervenant "Câble" et toute l'équipe de « Canyon Forest ».

Ce stage a répondu aux attentes des stagiaires. Il fut riche d'échanges, d'apprentissages et de tests (essais câbles, mise en place de tyroliennes, d'obstacles divers, scellement d'amarrages, de plateforme, etc.)

Il s'agit du **Deuxième Module** de cette session de formation et sera suivi de la troisième partie « **Expertise Câble** » se déroulant sur trois jours fin septembre au CREPS de Vallon Pont d'Arc avec au programme :

- présentation d'un contrôle d'Expert Forestier - intervention d'un fabricant de câble - procédures de contrôle des équipements câblés – inventaire et contrôle des matériels de progression individuel PAH, PAG et Via Ferrata...

Le CF-SNPSC organise également début septembre un « **recyclage canyon** » qui permettra aux « anciens BE » de se remettre à « flot » des dernières techniques en usage dans cette activité spécifique. Ce stage est aussi ouvert aux stagiaires BE en cours de formation, comme préparation à l'UF Descente de Canyon.

N'oubliez pas que si vous faites appel à l'AGEFICE ou autre organisme de financement, vous pouvez bénéficier d'une aide financière couvrant les frais de formations. Le CF vous indiquera les modalités à suivre. Nous sommes à votre écoute pour toute proposition ou demande de mise en place de formation.

Bien cordialement à tous et bonne saison d'été !

Pensez à communiquer autour de vous sur l'existence du Centre de Formation du SNPSC et l'organisation de stages (Câble, Canyon) !



Et Pensez à ne pas négliger votre propre sécurité !

CF SNPSC

Chez Catherine GADENNE
Route de la Balmette
38250 VILLARD DE LANS



CALENDRIER DES STAGES 2010

Session câble « Techniques liées aux câbles et à leur utilisation »

2, 3, 4 juin 2010

Stage « Expertise câble »

20, 21, 22 sept. 2010

Canyon : Recyclage et préparation Canyon

27, 28, 29 sept. 2010

COMPTE RENDU DE L'ÉPREUVE D'APTITUDE POUR LA LPS CANYON (NICOLAS BERLAND)

La semaine du 14 au 18 juin 2010 a eu lieu la quatrième session de l'épreuve d'aptitude pour la LPS Canyon organisée par le CREPS de Vallon Pont d'Arc (07).

Pour rappel, la LPS (Libre Prestation de Services) concerne tout ressortissant européen qui bénéficie d'une qualification et/ou d'une expérience professionnelle en canyoning dans l'un des Etats membres de l'Union européenne et qui désire exercer cette activité contre rémunération sur le territoire français (Cf. Arrêté du 30 mars 2007).

L'épreuve d'aptitude permet de vérifier les connaissances et les compétences des candidats par le biais de 5 épreuves successives et éliminatoires :

- Un oral portant sur l'expérience du candidat dans l'activité et sa capacité à gérer un secours en canyon
- Un parcours d'aisance sur corde et l'installation d'une main courante rappelable et d'un rappel débrayable
- Plusieurs démonstrations techniques de guidage et d'intervention en canyon
- Un parcours d'aisance en eau vive
- Le guidage d'un groupe dans un canyon varié

Le candidat doit valider chaque épreuve pour se présenter à la suivante. S'il valide les cinq épreuves, il peut faire la demande d'une autorisation d'exercer contre rémunération sur le territoire national.

Cette année, 20 candidats se sont présentés à l'épreuve d'aptitude : 12 hollandais, 6 français, 1 belge et 1 italien.

Au final 10 candidats ont été admis à l'issue des 5 épreuves : 7 hollandais, 2 français et 1 italien.

Le candidat italien est actif sur les secours et la formation en Toscane et souhaite travailler ponctuellement en France.

Les 2 candidats français ont un profil similaire puisqu'ils sont tous les 2 responsables de structures de Raft et activités d'eau vive dans le 05 et le 06 et souhaitent encadrer l'activité canyon au sein de leur structure.

Les candidats hollandais travaillent déjà tous en canyon pour des structures commerciales hollandaises implantées principalement en Ariège et dans les Pyrénées orientales. Ils sont formés par les premiers Hollandais ayant obtenu la LPS les années précédentes. En contrepartie de cette formation, ils doivent à la structure plusieurs journées d'encadrement, voire une importante partie de la saison. Ainsi, les structures hollandaises se développent en exploitant plus ou moins leurs salariés, se positionnant ainsi en sérieux concurrents pour les professionnels locaux diplômés.

Le jury a pu constater que les candidats se présentent de mieux en mieux préparés aux épreuves et connaissent les techniques qui leur seront demandées. Il est donc envisagé de revoir les contenus des épreuves pour redonner du sens à cet examen d'aptitude.

Pour conclure, l'arrivée du DE Canyoning devrait permettre d'orienter les ressortissants français vers une demande de LE (Libre Etablissement), les incitant donc à passer une partie du Diplôme d'Etat Canyoning.

ET MERDE ! (THIERRY GUERIN)

« Un temps pourri, intempérie », voici une des expressions favorites que citait souvent « plein de doigts » ou « Dan la Grenouille » ou « l'affreux Daniel » ou « Tonton Daniel » ou depuis décembre « Papi Daniel ».

Un tas de surnoms pour un humain dans toute sa splendeur. Il en avait plein d'autres d'expressions « la boîte à ouin », « la femme de qui ? », « moche oui, mais conne c'est rédhibitoire ! ». Tout cela vous en rappellera plein d'autres car le spécimen était intarissable. Il en avait surtout qui sonnent aujourd'hui difficilement dans mon oreille, mais qui par respect pour son humour dans toute situation ne peuvent être cachées : « ça sent le sapin » et « il a plus mal aux dents ».

Il serait « mort de rire » s'il me voyait écrire un petit hommage pour sa pomme, mais malheureusement il ne peut plus rire ni mourir, c'est déjà fait.

Ce sont les vers de terre du Diois qui doivent se marrer maintenant, cette terre qu'il avait décidé d'engraisser car le cimetière était à côté de son potager. Elle aura été bien arrosée par la crue de larmes le jour de son enterrement.

Il disait que « le plus important ce sont les vivants, les autres n'ont plus mal aux dents », et je le pense aussi. Alors je pense surtout à sa famille : des parents qui voient mourir un fils, sa femme, la mère de ses enfants et surtout ses trois filles. Et merde...

Voici donc depuis ce que l'on appelle le vide intersidéral qu'il va falloir un peu combler car vive la vie.

Salut ma poule.

Daniel BRUYERE est décédé d'un accident pendant son travail le 12 mai 2010



ASSURANCE – DECLARATIONS D'ACCIDENTS

Nous vous rappelons qu'en cas d'accident vous devez faire transiter par le SNPSC votre déclaration. En cas d'urgence, pour vous aider dans votre démarche, si vous avez besoin de l'assistance syndicale, vous pouvez contacter directement notre chargé de mission auprès de l'assureur (Emmanuel TESSANNE) ou le président du Syndicat (Martinho RODRIGUES)

ANNUAIRE SNPSC – BUREAU ELARGI

Président Martinho RODRIGUES Le Collet 05250 ST. ETIENNE EN DEVOLUY	Tél. : 04 92 58 85 63 martinho.rodrigues@orange.fr
Vice-président Norbert AUMASSON Impasse Louise Michel 66210 SAUTO	Tél. : 04 68 30 23 08 Mob : 06 80 14 18 98 nosaumasson@hotmail.com
Vice-président Nicolas BERLAND 2 avenue des Pyrénées 65400 ARGELES GAZOST	Mob : 06 85 14 29 37 nico.berland@laposte.net
Secrétaire Bart RAYMAEKERS La Découverte 66500 NOHEDES	Tél. : 04 68 05 31 23 Mob : la.decouverte@free.fr
Secrétaire adjoint Thomas BRACCINI 16 route d'Azun 65400 AUCUN	Mob : 06 89 71 15 91 thomas.braccini@laposte.net
Trésorier Emmanuel TESSANNE Bois carré 73190 APREMONT	Tél. : 04 79 28 34 04 Mob : 06 70 10 87 40 manu.tessanne@wanadoo.fr
Trésorier adjoint Jean-Mathieu FALLARD Route de la Piaz 74340 SAMOËNS	Tél. : 05 53 52 89 85 Mob : 06 20 79 24 75 famillefallard@orange.fr
Membre du bureau Juan ESPEJO LUCAS 76 rue des grands champs 74370 METZ TESSY	Tél. : 04 50 27 46 32 Mob : 06 20 72 12 31 juan.espejo@orange.fr
Membre du bureau Lionel THIERRY On a Marché sous la Terre 81170 MOUZIEYS PANENS	Tél. : 05 63 56 99 28 Mob : 06 17 57 84 86 lionelthierry@wanadoo.fr
Section Locale Vercors Tristan GODET 14 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE	Tél. Mob : 06 76 47 21 93 godettristan@yahoo.fr
Chargé de mission Didier DELCOL Laborie 82160 SAINT PROJET	Tél. : 05 63 65 71 17 didier.delcol@wanadoo.fr
Chargé de mission Thierry GUERIN 383 allée des érables 38250 LANS EN VERCORS	Tél. : 04 76 53 50 47 Mob : 06 87 63 44 38 tguerin@carnetdecourses.com
Chargé de mission Yanik MADELENAT La Balmette 38250 VILLARD DE LANS	Tél. : 04 76 95 90 85 Mob : 06 08 22 64 55 yanik@carnetdecourses.com